

Merci de vous inscrire pour vos questions
dans le registre à l'entrée de la salle

Rencontre d'information sur la problématique des refoulements d'égouts dus aux pluies intenses dans l'arrondissement d'Achatsic-Cartierville

Le mardi 25 mai à 19 heures

Présentation de la problématique, actions mises en place,
ce que vous pouvez faire et période de questions.

Plan de la rencontre

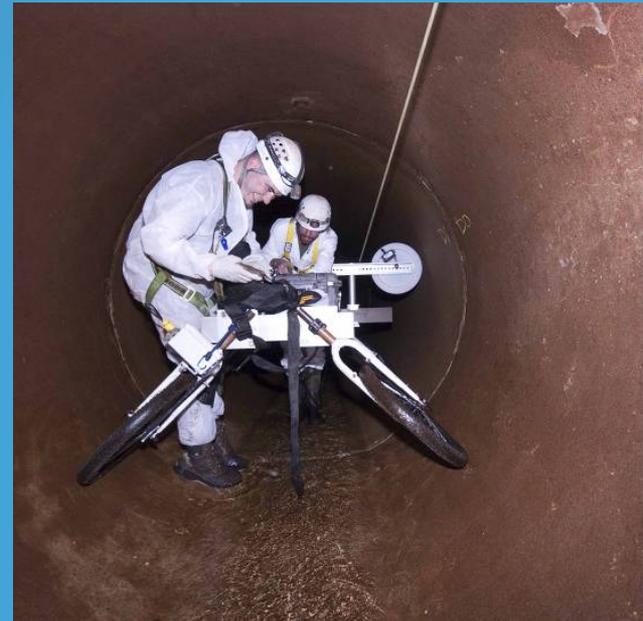
Mise en contexte

Actions mises en place par l'arrondissement et par la Ville de Montréal

Les actions citoyennes (recommandations générales)

Pause

Période de questions

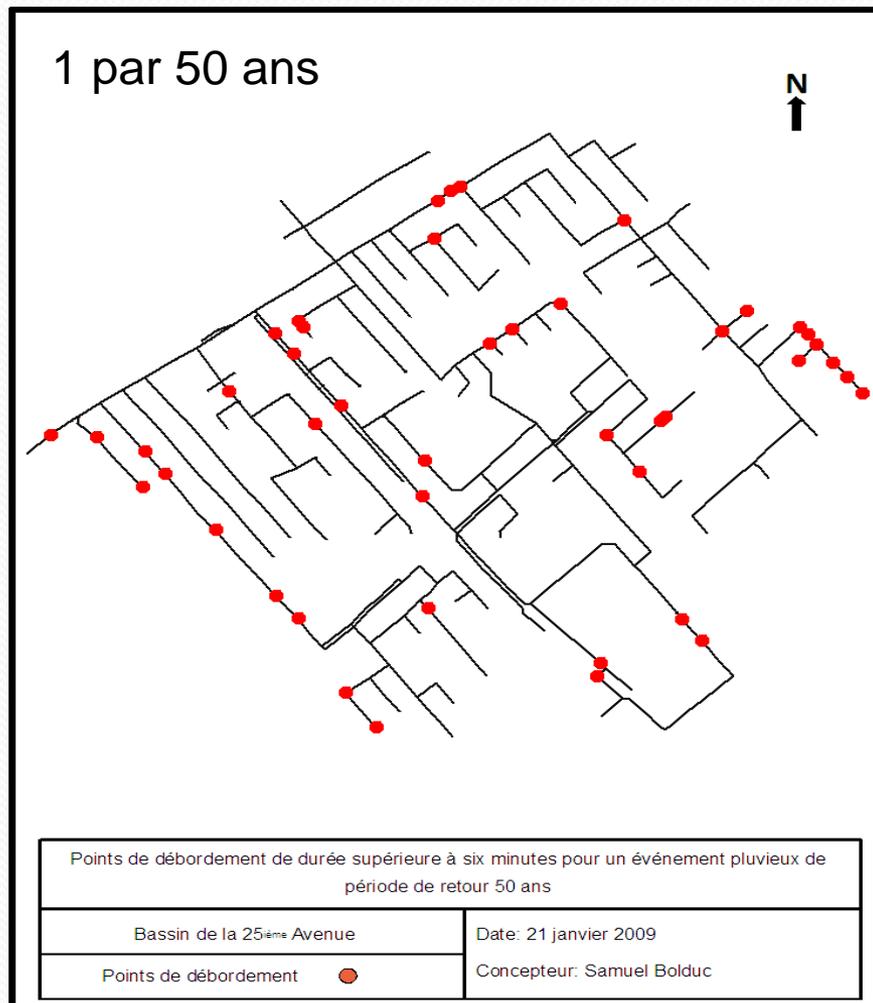


Contexte

- changements climatiques
- le mythe du « tout-à-l'égout »
- des actions qui retardent, retiennent et utilisent l'eau de pluie
- la Ville de Montréal consent actuellement un effort sans précédent pour renouveler son réseau et améliorer le service de collecte et de traitement des eaux

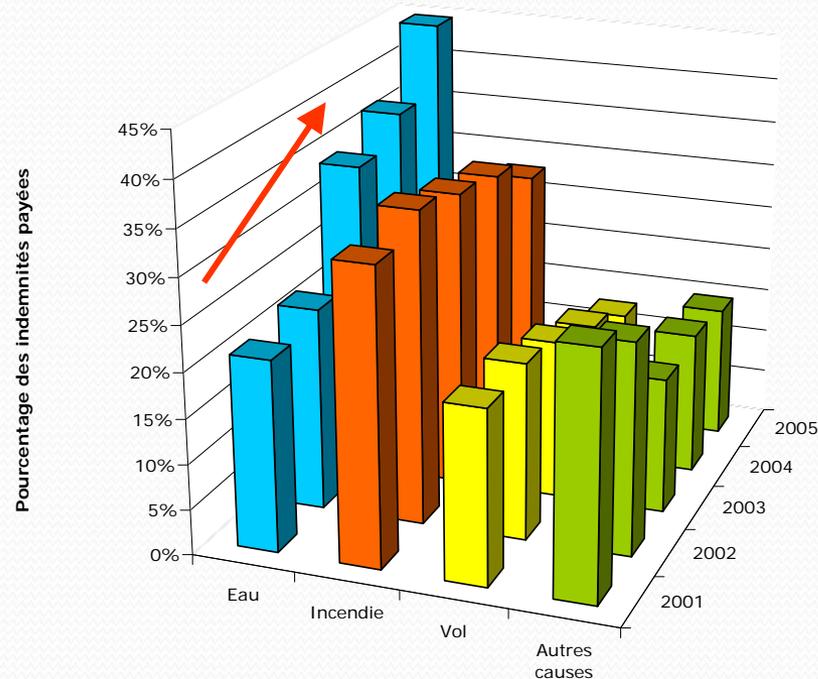
Dans un contexte de changements climatiques, les pluies intenses sont de plus en plus fréquentes. Ces averses envoient de grandes quantités d'eau en un temps record dans le réseau, ce qui peut occasionner un refoulement d'égout.

Effet de l'intensité des orages



Pluies intenses et dommages

Principales causes de sinistres en assurance habitation selon l'importance des indemnités payées (en pourcentage) - Province de Québec, 2001-2005



Réurrence de la pluie (niveau de service)	Augmentation de l'intensité en climat 2040*
2 ans	21 %
5 ans	18 %
10 ans	16 %
25 ans	13 %

Mailhot et al. (2007a)
* projection pour le scénario de GES A2

Source : Bureau d'assurance du Canada (2006).

Les données proviennent d'assureurs totalisant 83% du volume des primes souscrites en assurance habitation (biens des particuliers) pour l'année 2005.



Actions mises en place par l'arrondissement et la Ville de Montréal

Actions à réaliser par la Ville de Montréal

- Poursuite de l'auscultation des conduites d'égouts du réseau secondaire
- Plan directeur de la Ville de Montréal à l'échelle de l'île (12 millions \$).
- Étude hydraulique bassin Salaberry - Collecteur du nord (400 000 \$)

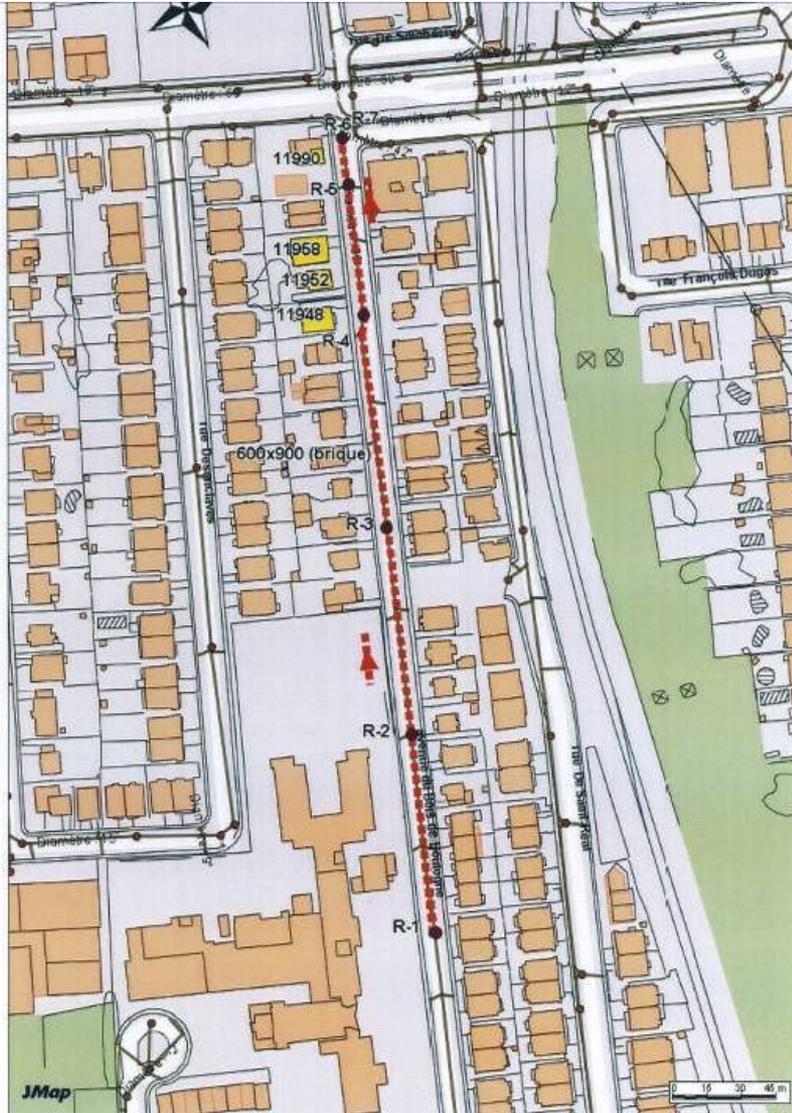


Action 1 : plan d'entretien du réseau d'égout

- Interventions quotidiennes sur les réseaux d'égout et d'aqueduc et un plan d'action pour l'inspection et l'entretien régulier de ceux-ci.
- En ce qui concerne le réseau d'égout, les efforts sont axés sur les opérations suivantes :
 - Nettoyage de puisards
 - Nettoyage des conduites d'égouts
 - Inspection des conduites et des regards (trou d'homme)
 - Réparations ponctuelles

Près de 3000 puisards ont été inspectés et nettoyés en 2009 à travers l'arrondissement.

Action 2 : inspections par caméra vidéo



Avenue Bois-de-Boulogne

- Inspections par caméra vidéo et des inspections visuelles qui n'ont pas révélé de déficiences structurales ou de blocages majeurs (exemple de l'avenue Bois-de-Boulogne)

Action 3 : aménagement de bassins de rétention

- Une des solutions envisagées par l'administration municipale pour atténuer l'impact des pluies diluviennes sur le réseau d'égout.
- Des projets sont à l'étude pour être réalisés soit à court ou à moyen terme :
 - bassin de rétention dans le parc Sainte-Odile (district de Bordeaux-Cartierville) **Capacité du bassin: 650 mètres cubes au parc St-Odile - Travaux prévus pour automne 2010 conditionnel à l'obtention du CA du MDDEP**
 - construction d'un ouvrage de rétention d'une capacité d'environ 35 000 m³ (3 piscines olympiques!) dans le bassin versant Lavigne
 - étude d'un bassin de rétention près du métropolitain, entre les rues St-Hubert et Christophe-Colomb

Action 4 : inspection systématique des dispositifs de rétention dans les terrains imperméabilisés

- Depuis 2005, un règlement exige à tous les propriétaires de terrains imperméables (1000 m² et plus) de se pourvoir de dispositifs de rétention
- À cet égard, le Service de l'eau procède à l'inspection systématique des ouvrages de rétention et oblige les propriétaires de se conformer aux normes en vigueur
- Exemples : le YMCA Cartierville, le Garage Legendre (STM) et la Place l'Acadie

Action 5 : programme de réfection des infrastructures

- Le service de l'eau et l'arrondissement travaillent en étroite collaboration, afin de concrétiser un plan d'intervention de réfection des réseaux d'eau et d'égout.
- Dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, des projets significatifs ont vu le jour ces dernières années :
 - Remplacement et redimensionnement des conduites d'égout notamment pluviales du Bassin Dépatie-Marsan
 - Réalisation de jardins filtrants dans le mail central de la rue Chabanel entre Meilleur et St-Laurent.

Action à l'échelle d'une rue importante : rue Chabanel





Avant



Projeté

Action 6 : projet pilote de récupération des eaux de pluie (été 2009)

Au cours de l'été 2009, l'éco-quartier Cartierville a participé à un projet pilote de récupération des eaux de pluie. Ce projet était financé par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et visait à faire un projet pilote permettant de voir si la récupération des eaux de pluie en milieu urbain représente une option viable de mitigation des changements climatiques.

Nombre de participants au projet

Entre le 19 juin et le 29 septembre, 1795 maisons ayant un toit en pente du territoire de l'éco-quartier Cartierville ont reçu la documentation sur la récupération des eaux de pluie. De ceux-ci, les résultats suivants ont été obtenus :

- ❖ 348 citoyens rencontrés à leur domicile pour leur présenter le projet (soit près de vingt pour cent des personnes ayant reçu la lettre);
- ❖ 268 contrats signés, soit 268 maisons ayant participé à l'installation d'équipement permettant la rétention des eaux pluviales (soit 77% des personnes rencontrées), parmi lesquelles on peut compter :
 - 256 barils de pluie installés dans 245 résidences;
 - 178 extensions de gouttières installées dans 116 résidences.



Été 2010 : patrouille bleue

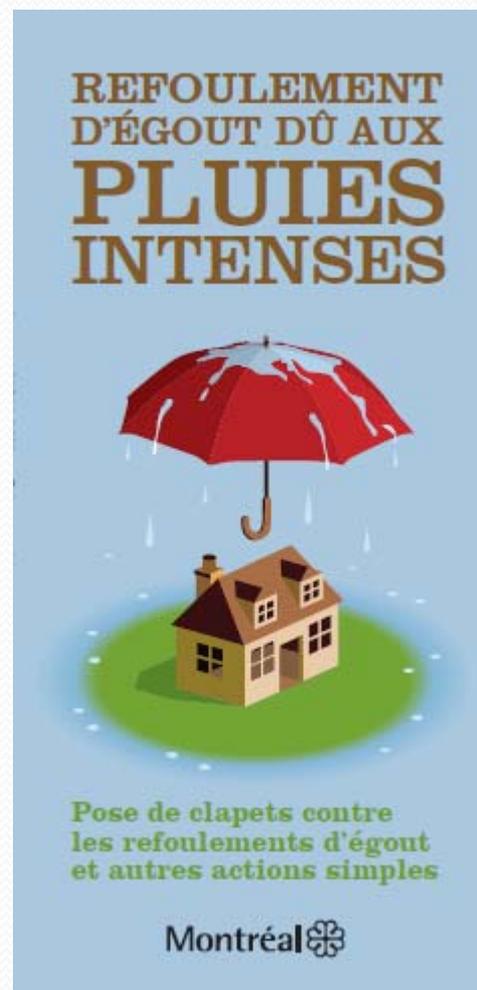
Action 7 : mise en place d'une équipe d'intervention additionnelle

- Cette équipe aura le mandat de faire une veille lors de prévision d'orages violents
- Suivis des bulletins météo (en collaboration avec le Service de l'eau)
- Coordination et intervention par l'équipe en place dans les endroits les plus à risque
- Équipement utilisé :
 - Barrière d'eau (watergate)
 - Équipement de pompage



Action 8 : production d'un dépliant d'information

Le **dépliant** est disponible à l'entrée de la salle, en version française et anglaise. Il sera également déposé sur le site Internet de l'arrondissement, tout comme la présentation de ce soir.



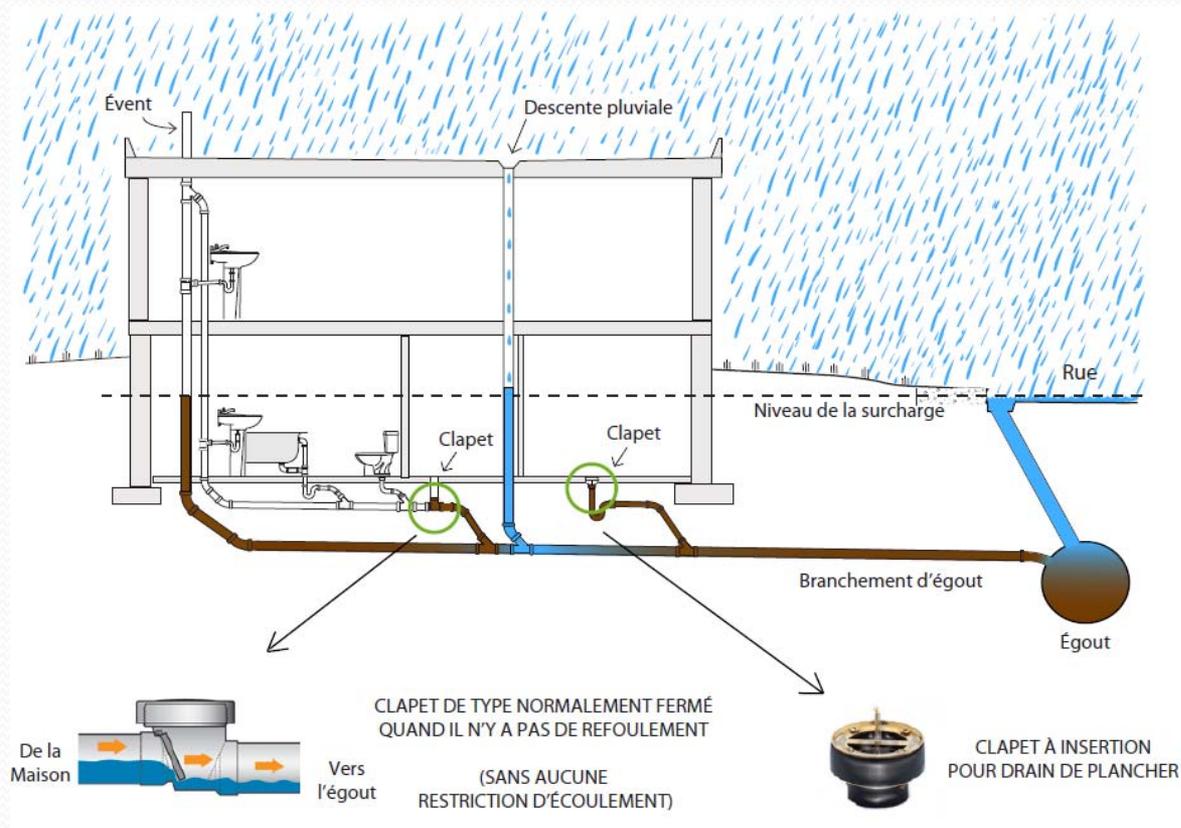
Vos efforts font la différence!

Les actions citoyennes

recommandations générales

1 - clapets anti-retour

- Dispositif obligatoire qui doit être installé selon les normes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)
- Démonstration du fonctionnement d'un clapet (2 types)



Réglementation – clapets anti-retour

Réglementation de la Ville

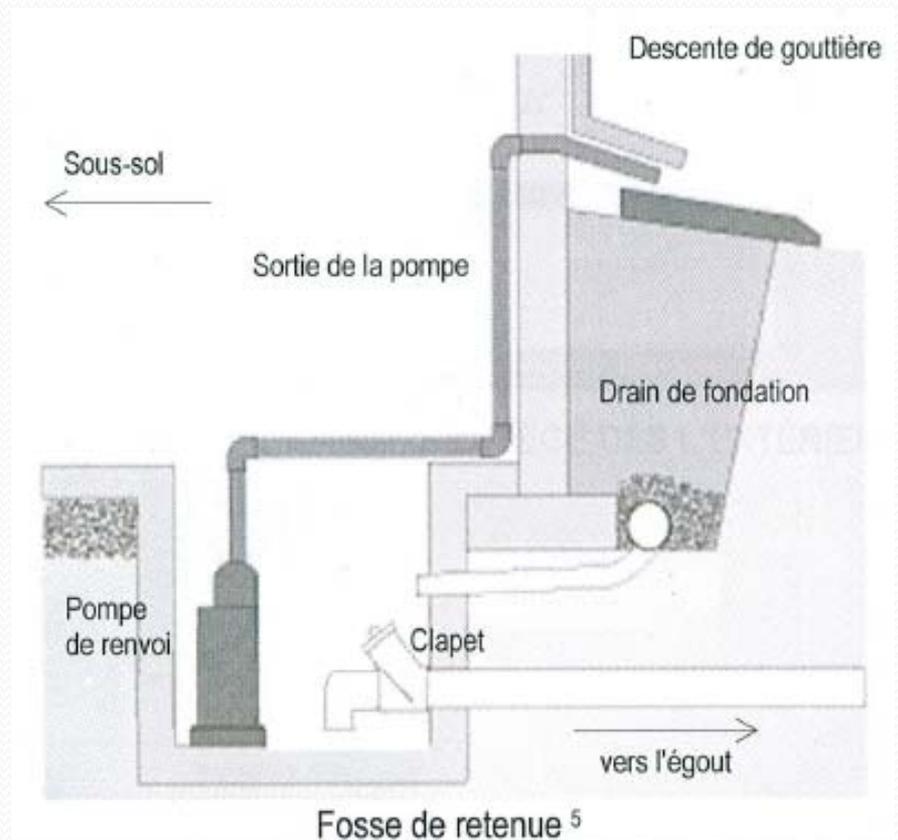
- L'article 257 de l'Annexe C de la Charte de la Ville stipule : aucune action en dommage-intérêts n'est recevable contre la ville pour dommages résultants de l'inondation d'un immeuble construit après le 28 avril 1939, à moins que le demandeur n'allègue et ne prouve qu'au moment de l'inondation, des soupapes de sécurité en bon état de fonctionnement, étaient installées selon les règles de l'art, en vue de prévenir le refoulement des eaux d'égouts de la ville dans les caves ou le sous-sol de cet immeuble.

2 - Pompe de renvoi

Une fosse de retenue ou puisard sert à emmagasiner les eaux provenant du drain de fondation. En cas de forte pluie, pour éviter l'inondation, votre fosse doit être équipée d'une pompe de renvoi qui peut éviter le débordement de la fosse en redirigeant les eaux vers l'extérieur.

Consultez un plombier compétent pour confirmer que, ensemble, la fosse et la pompe sont de capacité appropriée. Rappeler-vous aussi de les entretenir.

Ensemble, les clapets anti-retour et les fosses avec pompe constituent des mesures efficaces pour prévenir les inondations au sous-sol.



3- Débranchement des gouttières

L'eau qui se déverse dans les descentes pluviales de vos gouttières peut surcharger l'égout ou le drain de fondation qui sont y branchés.

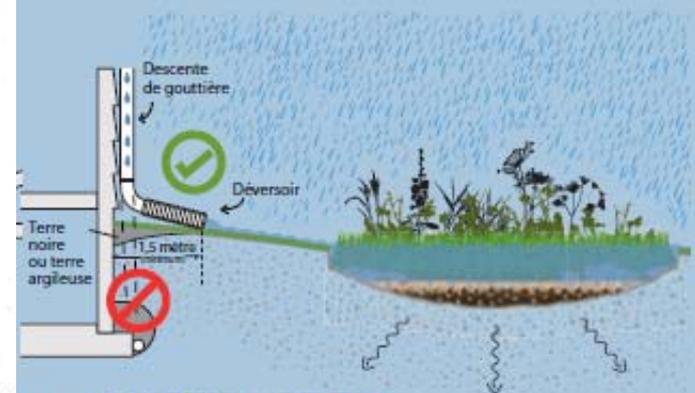
Assurez-vous que les sorties de vos descentes pluviales soient éloignées d'au moins 1,5 m du mur de fondation.

De façon pratique, l'eau de pluie provenant du toit et qui s'écoule sur le terrain autour de votre logement permet d'assurer l'arrosage des zones vertes. Elle permet aussi de maintenir un degré d'humidité qui pourrait réduire le risque d'affaissement de vos fondations et la formation de fissures dans les murs au sous-sol.

Si vous avez un toit en pente, débranchez vos gouttières du réseau d'égout.

Cette action vous permettra :

- De protéger les fondations de votre domicile
- De réacheminer l'eau de pluie pour préserver vos aménagements paysagers



Aménagez un jardin d'eau!

Une fois vos gouttières débranchées, détournez l'eau de pluie venant du toit en installant un dispositif peu coûteux (langue de chat ou déversoir). Assurez-vous de l'amener à au moins 1,5 m (5 pi) des fondations. (Règlement 2008-47)*

4 - Récupération de l'eau de pluie

RÉCUPÉRER LES EAUX DE PLUIE

POUR PROTÉGER LES FONDATIONS DE VOTRE BÂTIMENT

Près de 50 % des immeubles montréalais sont construits en sol argileux. L'argile de Champlain se contracte lorsqu'il s'assèche. Les tensions qui s'exercent alors sur les fondations peuvent se traduire par des fissures dans le bâtiment. Le coût moyen d'une réparation est de 17 000 \$. Ce phénomène pourrait se répéter périodiquement avec la tendance au réchauffement. Jouez la carte de la prévention. Utilisez les eaux de pluie pour conserver l'humidité des sols.



POUR PRÉSERVER VOS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Une gouttière équipée d'un dispositif simple et peu coûteux qui oriente l'eau de pluie vers la pelouse, le potager, les aménagements paysagers ou les arbres permet d'hydrater le sol et de mieux préserver la végétation en période de sécheresse.

Défecteur, langue de chat, puits percolant, tranchée de drainage... Il y a plusieurs façons d'amener l'eau du toit à infiltrer le sol. Assurez-vous seulement de porter l'eau à une distance d'au moins 1,5 mètres de vos fondations sans nuire à vos voisins.

Comment faire plus ?

Aménager un jardin de pluie

Si votre terrain s'y prête, envisagez l'aménagement d'un jardin de pluie. Installez-y des plantes qui aiment avoir « les pieds dans l'eau ».



POUR DISPOSER D'UNE RÉSERVE D'EAU DE QUALITÉ

Emmagasiner de l'eau de pluie dans des réservoirs permet de se constituer une réserve d'eau non chlorée, idéale pour l'arrosage du jardin et des plantes, en plus d'économiser l'eau potable.

Placer votre baril à une certaine hauteur pour profiter de l'effet de gravité au moment de l'arrosage. Des équipements « prêts à installer » sont disponibles en quincailleries.



Projet-pilote : visite-conseil d'un inspecteur

- Inspection de la protection contre les refoulements et les inondations
- Offert aux propriétés privées
- L'inspecteur vérifie la conformité à la réglementation et fait des recommandations pour mieux vous protéger

Quoi faire si un refoulement survient?

AVANT

- Entretien du drain et du clapet anti-retour

PENDANT

- 911 (domaine privé : les pompiers peuvent intervenir si danger imminent)
- Téléphonez à votre plombier
- Bureau Accès Montréal – composez le 311 (pour intervention sur le domaine public)

APRÈS

- **Bureau Accès Montréal** - composez le 311 – pour demander une intervention de la Ville ou signaler un problème particulier

Vous pouvez obtenir toutes les informations relatives aux refoulements d'égouts en consultant :

- votre Bureau Accès Montréal en composant le 311
- le site www.ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal
- le site Internet de l'arrondissement www.ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville
- Le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau>
- Récupération des eaux de pluie : www.ecoquartier.ca

Pause

Inscription finale pour la période de question

Période de questions

Merci!

Des employés à l'oeuvre

